

PROCES-VERBAL
Séance du 3 mars 2025 à 20h

En exercice : 8
Présents: 8
Votants: 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

PRESENTS : Pascal BERT, Fabrice BERTRAM, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN

CONSEILLERS EN VISIOCONFERENCE : /

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : /

POUVOIRS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CHAVANY

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente :
unanimité des présents et votants.

VOTE CFU BUDGET PRINCIPAL 2024 :

Le Compte Financier Unique 2024 établi conjointement par la commune et la Trésorerie présente en résultats la vue suivante :

-	SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
-	RECETTES (résultat antérieur inclus) :	380 957.92€
-	DEPENSES :	328 168.32€
-	Résultat de fonctionnement :	52 789.60€
-	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
-	RECETTES (résultat antérieur inclus) :	478 553.32€
-	DEPENSES :	426 463.20€
-	Résultat d'investissement :	52 090.12€
	Reste à Réaliser en Investissement :	
-	RECETTES :	179 813.89€
-	DEPENSES :	79 464.12€
-	Résultat RAR :	+ 100 349.77€

Le Compte Financier Unique 2024 a été approuvé à l'unanimité (7 voix POUR) sous la présidence de Fabrice BERTRAM.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 BUDGET PRINCIPAL:

- La section de fonctionnement présente un excédent d'un montant **52 789.60€** qui sera affecté en totalité en section de Fonctionnement.

Le Conseil Municipal valide (8 voix POUR).

ARRETE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 :

Le compte administratif 2024 du Budget Assainissement se présente comme suit, il a été approuvé à l'unanimité (7 voix POUR) sous la présidence de Fabrice BERTRAM :
Le Maire ne participe pas au vote.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - RECETTES (résultat antérieur inclus) : 12 439.88€
 - DEPENSES : 11 088.93€
 - Résultat de fonctionnement : **1 350.95€**
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - RECETTES (résultat antérieur inclus): 16 711.93€
 - DEPENSES : 503.00€
 - Résultat d'investissement : **16 208.93€**

COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2024:

Le compte de gestion Assainissement 2024 dressé par le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif assainissement 2024 présente un excédent d'exploitation d'un montant de **1 350.95€** qui sera intégralement reporté en section d'Exploitation.

Le Conseil Municipal valide (8 voix POUR).

VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2025 :

Pour rappel, les taux des taxes directes locales 2024 sont les suivants :

- TH : 15.40%
- TFB : 27.98%
- TFNB : 31.09%

Les taux ont été augmentés de 2% en 2024.

Le sujet a été présenté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux en 2025.

APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler cette souplesse pour l'année 2025 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits sans demander l'autorisation au Conseil Municipal à chaque fois.

Cette délibération devra être prise chaque début d'année.

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 :

Une association déclarée peut recevoir une subvention de la collectivité pour mener à bien ses projets.

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande de subvention doit être formulée par écrit chaque année.

A l'établissement du budget 2025 les enveloppes prévues, sous réserve de demande, sont les suivantes :

- RPI si sorties pédagogiques	500 €
- ASSOC PARENTS RPI : sortie piscine	850 €
- ADMR NEULISE	150 €
- SPA ROANNE	170 €
- IMPREVUS	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les montants des subventions proposés.

MANDATEMENT CDG42 POUR CONVENTION RISQUE SANTÉ :

Le CDG42 souhaite mettre en place un nouvel appel d'offres pour le risque Santé et la signature d'une convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord concernant le lancement de cet appel d'offres.

SITE INTERNET EN LIEN AVEC ILLIWAP :

Monsieur le Maire a fait un point sur la mise en place d'un site internet en relation avec ILLIWAP.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la mise en place du site internet.

POINT VOIRIE 2025 :

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie a fait un point sur les différents travaux à prévoir au budget 2025.

Monsieur CHRISTOPHE, conseiller municipal doit prendre contact avec l'entreprise CHAVANY pour l'opportunité de faire un camion d'enrobé à chaud afin de boucher les trous dans les chemins prioritaires (Planets et Pinay).

POINT SUR TRAVAUX EN COURS ET A PREVOIR :

Monsieur le Maire a fait un point :

1) sur les différents travaux en cours :

- * Atelier des agents : les agents ont réalisé une bonne partie du doublage en placopâtre avec isolation par laine de verre. Il reste à finaliser.

- * Auberge réfection d'une pièce dans logement

2) sur les différents travaux à prévoir au budget 2025 :

Un tableau récapitulatif a été présenté, une priorisation a été faite pour inscrire au budget prévisionnel.

POINT SUR DOSSIERS EN COURS :

Monsieur le Maire a fait un point sur les différents dossiers en cours :

- Terrain de motocross : Un point a été fait par rapport à la situation actuelle par rapport à l'injonction de monsieur le Sous-préfet.
- Cimetière : Suivi des concessions échues :
 - 16 concessions concernées
 - 6 concessions renouvelées (1200€ + 300€)
 - 1 concession abandonnée
 - 9 concessions en attente de réponses

POINT SUR PARCELLE A607 :

Monsieur le Maire a fait un point sur le devenir de la parcelle A607, ainsi que sur la proposition de vente du terrain par Mme BRUNEL, laquelle a transmis une offre de 60000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne donne pas suite à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan Marché de Noël :
 - 33 exposants + producteur de fruits (horaire du marché habituel) + Père Noël
 - 5 retours d'exposants suite enquête de satisfaction.
 - Marché reconduit le Vendredi 05/12/2025 en fin de journée.

- Chemin en direction de Neaux, depuis route de Thély
Ce chemin est classé « rural » et ne dessert aucun administré de notre commune.
Il a été nommé « Impasse les Ambrières » par la commune de Neaux.
Monsieur le maire de Neaux a fait une demande orale d'entretien de ce chemin par nos soins avec aide de leur agent.
Suite échange lors de ce conseil municipal il a été décidé de faire la proposition suivante à la commune de Neaux :
 - Soit de leur céder ce chemin.
 - Soit de mettre en place une convention d'entretien de celui-ci par la commune de NEAUX.
- Fournisseur d'accès Internet (ORANGE) :
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature d'un nouveau contrat pour la Mairie, l'école et la salle d'animation.
- Tombe Guy LEVIS MANO :
Monsieur Bernard PISSARRO, président de l'Association Guy Lévis Mano, nous a demandé si une personne pouvait se charger de l'entretien de cette tombe.
Suite échange avec J. AVENAS, Jérôme serait éventuellement d'accord de s'en charger si la sépulture (qui est constituée d'une œuvre d'art de Jean-Claude LAMBOROT) est au préalable signalée à la DRAC dont dépend notre commune.
Le Conseil Municipal valide cette proposition de réponse. .
- Référent à GDS Loire (Groupement de Défense Sanitaire de la Loire) :
Hervé GAGNOLLE a accepté d'être référent pour Vendranges.
- Club des jeunes Vendranges/St Priest :
C'est une bonne nouvelle que ce club redémarre.
Une réunion est prévue en mairie de Vendranges ce mardi 4/03 avec Clémence DECHAVANNE (ASAJ) pour un échange et une visite des locaux pouvant être mis à disposition (mairie et algéco).
- Jeux et table pique-nique :
La commune a fait l'acquisition d'un jeu d'occasion auprès de la commune de ST VINCENT DE BOISSET.
L'adjoint en charge de cet aménagement regarde l'emplacement possible vers la zone de Lachat avec également une table de pique-nique.
- Cérémonie 08 Mai 2025 80ème anniversaire de l'armistice.
 - Organisation avec la commune de Neulise et la section FNACA de Neulise.
 - Cérémonies dans les 2 communes (Vendranges puis Neulise).
 - Participation des écoles du RPI (Vendranges/St Priest la Roche)
 - Présence de l'avenir musical de Neulise.
 - Présence potentielle d'un Piquet d'Honneur du Régiment Médical stationné à La Valbonne (Ain).
 - Présence potentielle de Véhicules anciens
- Marquage « Liberté Égalité Fraternité » dans la mairie
La proposition du peintre LACHAIZE n'a pas été retenue par le Conseil Municipal.

- Conseil d'école prévu le jeudi 20 mars 2025 à 18h00 à l'école de Saint-Priest : voir si Marine SUBRIN peut représenter la commune.
- Auberge :
Le gérant nous demande :
 - S'il est possible de modifier l'aménagement de la zone bar/cuisine. Sur le principe « oui ». Ce projet est à approfondir afin de déterminer l'impact sur le bâtiment, le volume des travaux et le financement.
 - De racheter le fonds de commerce. Cela est considéré trop tôt pour le moment. Sujet à réétudier ultérieurement après une période plus longue d'exploitation.
- Zone Lachat :
Pour information, retour suite visite du SIEL pour possibilité photovoltaïsme sur ce site.
- Aménagement Bourg Atelier 1 du Jeudi 3 Avril 2025 de 9h à 12h.
Tout le conseil est invité à participer.
- Fête du lait du 13 et 14/09/2025 :
Faire un inventaire du matériel pouvant être prêté.
Décision : nos barnums sont réservés aux besoins des associations sur la commune.
- Mandature 2026 :
Monsieur le Maire a engagé un échange pour la prochaine mandature de 2026. Monsieur le Maire est à la disposition des administrés qui pourraient être intéressés par un engagement pour notre commune.
- Salle Louis RANVIER :
Voir pour acquérir des présentoirs pour des expositions en Mairie dans cette salle.
- Recensement 2025 :
Un point a été fait sur le recensement effectué.
Les chiffres définitifs seront connus en juin ou juillet.
- Compte-rendu des différentes réunions externes :
 - COPLER (environnement, complexe multisports, chemins de randonnées, culture et associations)
 - Gendarmerie de Roanne
- Tour de table.

Fin de séance à 00h10

Prochain conseil : le 2 avril 2025

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20250301	APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
D20250302	AFFECTATION DU RESULTAT BP 2024
D20250303	VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2024
D20250304	APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2024
D20250305	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2024
D20250306	VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2025
D20250307	APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS
D20250308	VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025
D20250309	MANDATEMENT CDG42 POUR CONVENTION RISQUE SANTE
D20250310	PROPOSITION ACHAT PARCELLE A607- MME BRUNEL
D20250311	VOTE TAXES DIRECTES LOCALES 2025 : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION D20250306
D20250312	CHEMIN RURAL/ COMMUNE DE NEAUX